

FORMATION : PREVENTION DU RISQUE ROUTIER & ECO CONDUITE



Cette formation s'inscrit dans le cadre d'une démarche préventive qui a pour objectif de sensibiliser vos salariés au risque routier, risque présent lors de leurs déplacements professionnels et lors des trajets domicile-travail. Aussi, dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels, l'entreprise doit prendre en compte les risques liés à la conduite au même titre que les autres risques.

Le risque routier est la première cause d'accident mortel lié au travail. Le code de la sécurité sociale distingue deux types d'accidents : l'accident du travail (ou accident de mission) et l'accident de trajet, donnant droit à une même réparation pour les salariés, mais qui a des conséquences financières et pénales différentes pour les entreprises.

- **30 % des accidents mortels du travail ont lieu sur la route.**
- **2 salariés trouvent la mort chaque jour sur les routes de France**
- **Plus de 5,3 millions de journées de travail perdues**
- **Coût estimé à 725 millions d'euros**

PREVENTION DU RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE

DEROULEMENT DE LA FORMATION - JOUR 1 :

1. Accueil
2. Présentation de la formation
3. Présentation des participants
 - Tour de table
 - Echange sur les attentes des participants et leur expérience de conducteur
4. Test de code
 - Exercices de code de la route (40 cas avec correction)

Pause

5. Etude cas d'accidents
6. Travail en sous-groupe

Pause déjeuner

7. Données Psycho-physiologiques
8. Les limites du conducteur
9. Tests d'attention visuelle
10. Tests de cécité cognitive...

Pause

11. Module Vitesse
 - Temps de réaction, distance (d'arrêt et de sécurité)
12. Module Téléphone
13. Module produits psychoactifs (alcool, stupéfiants)
14. Évaluation de la formation

PUBLIC :

Tous les conducteurs(trices) utilisant un véhicule en mission ou son propre véhicule trajet domicile / travail.

OBJECTIFS :

Conduire en sécurité son véhicule, intervenir sur le comportement routier, mieux appréhender sa conduite. Informer, comprendre et répondre aux problématiques du permis à points en fonction des règles juridiques et administratives.

FORMATEURS :

Psychologues et/ou BAFM (animateurs certifiés par une formation à l'Institut National de Sécurité Routière et de Recherche)

METHODES MOBILISEES :

Méthode pédagogique : participative et expositive.

Moyens/outils utilisés : supports pédagogiques (power point, cas pratique, brochures..)

DUREE :

7h de formation théorique + formation pratique : audit de conduite (durée à définir selon le nombre de participants).

LIEU :

Au centre ASR : 1 Rue du Benelux 44300 Nantes ou dans vos locaux si vous disposez d'une salle de réunion.

FINANCEMENT/REMBOURSEMENT :

Nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par l'OPCA, CNAM, CARSAT, selon votre cas.